



Indemnisation partielle d'un sinistre

Par **28jgr**, le **13/09/2018** à **10:39**

Bonjour,

Suite à un incendie dans ma chambre, la compagnie d'assurance refuse de m'indemniser en totalité car j'ai omis d'assurer une grange, attenante à ma maison. Cette grange n'a rien à voir dans le sinistre, je ne comprends pas.

Merci de bien vouloir m'expliquer.

Par **chaber**, le **13/09/2018** à **10:47**

bonjour

Il est surprenant que l'expert ou l'assureur ne vous a pas expliqué la raison

Lorsque l'on prend une assurance il faut déclarer le risque tel qu'il est réellement: nombre de pièces principales ou superficie de la maison (selon le type de contrat) et la superficie des dépendances (cave, grenier, grange dans votre cas).

Sinon il y a application d'une règle proportionnelle, d'où minoration de l'indemnité

Par **28jgr**, le **13/09/2018** à **12:09**

Merci pour cette explication, vous savez comment se calcule la règle proportionnelle? lorsque j'ai sù que je n'avais pas assuré ma grange, je l'ai fait immédiatement, et pour une année d'habitation dans ces lieux, la prime est de 33 euros à l'année. Merci.

Par **chaber**, le **13/09/2018** à **13:23**

Bonjour

je vais prendre un exemple simple:

Vous assurez 100M2 pour une prime de 100€

Vous possédez en réalité 125M2 et vous auriez payer 125€

Votre indemnisation sera alors réduite d'1/4; pour un sinistre de 10000€ vous ne toucherez que 7500€

Par **28jgr**, le **13/09/2018** à **18:06**

Merci pour ces éclaircissements.